

Interview de José Medeiros Ferreira: la demande d'adhésion du Portugal aux Communautés européennes (Lisbonne, 25 octobre 2007)

Source: Interview de José Medeiros Ferreira / JOSÉ MEDEIROS FERREIRA, Miriam Mateus, prise de vue : François Fabert.- Lisbonne: CVCE [Prod.], 25.10.2007. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:10:11, Couleur, Son original).

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jose_medeiros_ferreira_la_demande_d_adhesion_du_portugal_aux_communautes_europeennes_lisbonne_25_octobre_2007-fr-346eb8ca-0250-4eef-b0c1-954a297f8036.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Interview de José Medeiros Ferreira: la demande d'adhésion du Portugal aux Communautés européennes (Lisbonne, 25 octobre 2007)

Miriam Mateus] Le 28 mars 1977...

[José Medeiros Ferreira] Il s'agit là d'une date historique...

[Miriam Mateus] Le Portugal est le onzième pays à demander formellement son adhésion aux Communautés européennes. Je pense que vous avez un peu accompagné ce processus...

[José Medeiros Ferreira] Pas seulement un peu, j'ai accompagné intensément le processus car j'étais ministre des Affaires étrangères. Toutes les procédures diplomatiques et politiques sont passées par mon cabinet, ainsi que par le cabinet du Premier ministre, bien sûr.

[Miriam Mateus] Quels ont été les éléments décisifs qui ont conduit le Portugal à faire cette demande à l'époque?

[José Medeiros Ferreira] Les éléments décisifs? Tout d'abord, notre objectif était d'entrer dans la Communauté économique européenne. Ensuite, nous avons évalué la situation comme suit: la période révolutionnaire au Portugal avait été tellement agitée et tellement incertaine que nous devions démontrer à la société portugaise, d'une part, et aux pays européens, d'autre part, que nous avions un modèle, une ancre pour notre développement et notre insertion internationale. Nous avons également la sensation que les pays de la Communauté européenne pourraient difficilement dire «non» à l'État portugais à cette époque. C'est pourquoi nous avons décidé de demander rapidement l'adhésion.

Nous avons la sensation que l'Europe avait été effrayée par les événements qui se déroulaient au Portugal et que la meilleure manière d'assainir la situation d'un point de vue politique et de créer un espace de tranquillité dans la péninsule ibérique était d'accepter la demande d'adhésion du Portugal, d'autant plus que l'Espagne également se préparait à une période de transition politique entre la dictature franquiste et un régime démocratique. À l'époque, on ne savait pas très bien quelle forme prendrait cette transition et la rapidité de la demande était également liée – comme je l'ai dit – à cette perspective que, tôt ou tard, l'Espagne se doterait d'un régime démocratique. Il était logique que l'Espagne demande elle aussi l'adhésion à la Communauté économique européenne. Il était donc absurde que le Portugal qui avait participé à d'autres formes d'intégration économique européenne, comme l'AELE, retarde ce processus, et cela aussi parce que le pays était bien mieux préparé en termes de libre-échange et d'ouverture aux marchés extérieurs que l'Espagne qui avait certes fait un gros effort d'industrialisation mais tourné vers son marché intérieur.

La rapidité de la demande d'adhésion, présentée par le premier gouvernement constitutionnel portugais présidé par Mário Soares et où j'étais ministre des Affaires étrangères, était due au fait que notre objectif était d'entrer dans la Communauté européenne, au fait que les pays européens ne pouvaient dire «non» à une demande portugaise à l'époque et au fait qu'on s'attendait à ce que l'Espagne entre dans la Communauté européenne dès qu'elle le pourrait, dès qu'elle aurait un régime démocratique.

Je ne pense pas que tout ce que je dis ici soit une récupération analytique *a posteriori*. Je le répète, tout cela est inscrit au chapitre de la politique extérieure du premier gouvernement constitutionnel. Ainsi, de ce point de vue, les prérequis de la demande d'adhésion – comme j'ai l'habitude de les appeler – ont été ceux que je viens d'exposer et j'en rajouterai un qui concerne la décolonisation portugaise de 1975: la chute de la dictature et le processus révolutionnaire au Portugal. 1974 et 1975 ont été des années marquées par la décolonisation qui a d'ailleurs été l'une des causes, sinon la principale, de la chute de la dictature. La guerre durait depuis plus de dix ans et le Portugal allait entamer un processus de transfert de souveraineté, pour utiliser des termes techniques, ou plus simplement de décolonisation.

Les pays issus de la décolonisation ont été considérés comme extrêmement dépendants de l'aide soviétique. Vous ne vous en souvenez pas car vous êtes trop jeune et vos collègues non plus mais il n'y avait pas un

expert portugais ou international qui, à l'époque, n'affirmait de façon péremptoire, avec cette certitude propre aux experts, que ces pays étaient sous influence soviétique. Les Britanniques eux-mêmes avaient déclaré quelques années auparavant, lorsque la diplomatie portugaise du temps de la dictature affirmait que le Portugal était en Afrique pour que le communisme n'y entre pas – c'était un argument de la dictature à l'époque – «les Portugais prétendent cela mais nous savons bien que même si l'Union soviétique pénétrait en Afrique, elle n'aurait pas les moyens d'y maintenir une présence effective...» Enfin, peu importe. Les Britanniques avaient déjà leur idée sur la question car ils avaient une certaine expérience en Afrique. Les documents dont je parle sont publics, donc...

Lorsque nous avons demandé l'adhésion, il était déjà inscrit dans notre programme que les pays africains de langue portugaise, issus de la décolonisation, allaient demander à adhérer à la Convention de Lomé. C'est un aspect que j'aimerais souligner, j'ai suffisamment d'orgueil intellectuel et politique pour le faire. Pourquoi? Et bien parce que lorsque le Portugal est effectivement entré dans la Communauté européenne en 1986 – je tiens à le dire Miriam Mateus – tous les pays africains de langue portugaise étaient membres de la Convention de Lomé. Ainsi, de ce point de vue, les diplomaties africaines ont été plus rapides que la diplomatie portugaise dans ses négociations d'adhésion à la Communauté économique européenne. Je voudrais préciser que le seul pays qui n'était pas encore membre officiel de la Convention de Lomé était l'Angola, mais les négociations étaient déjà terminées et l'Angola y est entré en 1986.

Tout cela simplement pour dire que la condition que j'ai présentée en dernier lieu pour la demande d'adhésion était cruciale pour le Portugal car notre pays voulait maintenir ses relations économiques et commerciales – dans la mesure du possible – considérant toutefois que ces pays étaient indépendants et que le libre-échange se développait. En fait, c'est de cela dont nous parlons ici, nous voulions maintenir ces relations et donc nous ne pouvions demeurer en dehors des conventions internationales. À l'époque, la Convention de Lomé était présentée – c'était avant la mondialisation à outrance, avant qu'elle n'ait pris l'ampleur qu'elle a aujourd'hui – comme l'une des meilleures solutions existantes pour le fameux «dialogue Nord-Sud», dont on ne parle plus beaucoup maintenant.

Ce n'est pas un hasard si le Portugal accueille, à Lisbonne, un centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, cela est lié à l'idée qu'entre pays européens et pays africains, des relations plus étroites devraient exister en termes d'échanges et de solidarité internationale. Comme vous le savez, la Convention de Lomé n'était pas une simple plate-forme commerciale, elle était dotée de fonds importants pour le développement industriel de ces pays et pour les investissements grâce au Fonds européen de développement (FED) de Bruxelles. Pour revenir à notre demande d'adhésion ou plutôt à la rapidité de notre demande d'adhésion – car c'est de cela dont nous parlions – je le répète, un gouvernement qui entre en fonctions en juillet, présente son programme en août, indique en septembre qu'il va demander à Bruxelles l'adhésion pleine et entière au moment opportun, commence les procédures diplomatiques en décembre 1976 et dont le Premier ministre effectue à la tête d'une délégation deux visites dans les capitales des neuf États membres de l'époque pour indiquer qu'il va demander l'adhésion pleine et entière – ces voyages ont eu lieu entre février et début mars 1977 – et qui demande l'adhésion le 28 mars 1977, sachant que la réponse sera positive, a agi très rapidement et a conduit l'une des opérations politico-diplomatiques les plus efficaces jamais réalisées au Portugal.